

Département :
Meurthe et Moselle
Arrondissement :
Nancy
Canton :
Tomblaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°09/06/2026

Séance Ordinaire du 17 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOMBLAINE s'est réuni en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé FERON, Maire,

Etaient présents : Denise GUNDELWEIN, Séverine BENOIST, Grégoire RUHLAND, Sylvie KURT, Ralph LALLEMAND, Nadia NICOLAY, Alex FERON, Marcelle GUILLOT, Philippe LUCE, Mireille DAFFARA, Philippe MAISSAINS, Inès IHADDADENE, Denis HOELTER, Charlotte HUMBERTCLAUDE, Eric HOUZELSTEIN, François PIERRON, Camille JULIEN-ROTH, Jean-Pierre SALMON, Mirabelle NGUEMA ZUE, Aimé Alexandre ANDEA et Morgane MESUREUR

Etaient absents excusés :

Alexandre HUET donne pouvoir à Sylvie KURT
Christiane ROL donne pouvoir à Grégoire RUHLAND
Jean-François BOUCHOT donne pouvoir à Hervé FERON
Patricia RAMBAUT
Gérard DAGUINDAU donne pouvoir à Ralph LALLEMAND
Violaine DEFAUX donne pouvoir à Eric HOUZELSTEIN
Henri SCHMITZ donne pouvoir à Denise GUNDELWEIN

Secrétaire de séance : conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Morgane MESUREUR a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Considérant les articles L122-1-V et suivant du code de l'environnement et notamment l'article R122-7,
Considérant le Permis d'Aménager n°054 526 25 0001 déposé le 19 septembre 2025,
Considérant la réception d'un dossier d'évaluation environnementale,

Après étude dudit dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable au projet de Permis d'Aménager sur sa dimension environnementale

Adopté à l'unanimité

Et ont signé les membres présents,
Pour copie conforme,
Le Maire
Hervé FERON



Nombre de

Conseillers en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

OBJET

**Avis de la Commune de
Tomblaine dans le cadre du
Permis d'Aménager localisé sur
la Plaine Flageul déposé par «
Crédit Mutuel Aménagement
Foncier »**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 18 juin et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 juin 2026